

7 juillet 2025

L'aide au logement étudiant : un soutien utile pour poursuivre ses études !

Alors que les résultats du bac viennent de tomber, les futurs étudiants du Pas-de-Calais se posent déjà la question : comment financer la location d'un logement à la rentrée ? Une solution à explorer : l'aide au logement étudiant de la Caf. Simulation, demande en ligne et délais de traitement... La Caf du Pas-de-Calais vous présente ce soutien utile pour poursuivre ses études !

En 2024, la Caf du Pas-de-Calais a versé une aide au logement à **6 700 étudiants et apprentis**, ce qui représente **plus d'un étudiant sur cinq** dans le département. Que ce soit pour **une colocation** ou **logement en solo**, à la fois pour suivre des **études**, un **apprentissage** ou une **alternance**, l'aide au logement étudiant est un coup de pouce financier pour payer une partie de son loyer.

Simulation, demande, suivi de dossier... Pour l'aide au logement étudiant, tout se passe en ligne sur le site Caf.fr ou encore directement sur l'application mobile "Caf - Mon compte".

Un simulateur pour mieux se projeter

Grâce à un simulateur en ligne, les étudiants peuvent simuler leur droit à l'aide au logement, déterminer un budget mensuel adéquat... et par conséquent être aidés pour choisir un logement adapté à leur besoin !

Le montant de l'aide au logement étudiant dépend de plusieurs facteurs : *ressources financières, montant du loyer, nombre de personnes à charge...*

[Faire la simulation en ligne](#)

Quand faire sa demande d'aide au logement étudiant ?

La demande d'aide au logement étudiant peut être déposée une fois que le bail a été signé.

Pour cela, il faut que l'étudiant se munisse d'une adresse e-mail valide, d'un contrat de location ou de bail, d'un relevé d'identité bancaire, des coordonnées de son bailleur (+ le numéro de SIRET si le bailleur est une société).

[Faire sa demande en ligne et créer son compte](#)



Bon à savoir : À la fin de la demande, un récapitulatif indiquera les informations déclarées et les éventuels documents justificatifs à fournir. Les étudiants sont invités à renseigner un numéro de portable (*ou à le mettre à jour*) pour faciliter les échanges avec la Caf, notamment en cas d'oubli de mot de passe !

Combien de temps pour recevoir le premier paiement ?

Le droit à une aide au logement étudiant commence le mois suivant l'emménagement. Pour ne pas perdre de droit, la Caf conseille de faire la demande dès l'entrée dans les lieux.

Il faut donc compter **environ 2 mois** pour recevoir son aide au logement étudiant. Par exemple, si un étudiant emménage le 10 septembre, le droit à son allocation démarrera au mois d'octobre et le paiement sera effectué le 5 novembre.

Pour suivre l'évolution du traitement de votre demande, la Caf du Pas-de-Calais recommande de télécharger l'application mobile "Caf - Mon compte". Pratique elle permet de suivre le dossier à chaque étape, se faire confirmer l'ouverture d'un droit et du versement de l'aide.

16 - 25 ans : besoin de plus de conseils de la Caf ?

La période entre 16 et 25 ans est une étape importante dans la vie : fin de l'adolescence, entrée dans les études ou dans la vie active, prise d'autonomie, premier appart ou premier job. Pour accompagner ces changements, la Caf propose des solutions. En fonction de leurs situations personnelles, les étudiants peuvent bénéficier de certaines aides mais aussi d'un conseil et d'une écoute

Pour cela, ils peuvent consulter les ressources suivantes :

- Le compte Instagram "[caf16_25](#)"
- La page dédiée aux [16_25 ans sur Caf.fr](#)
- Contacter le service spécialisé pour répondre aux questions sur l'aide au logement étudiant au 09 69 32 52 52 (prix d'un appel local).

CONTACTS PRESSE

COMMUNICATION@CAF62.CAF.FR

YOHANN DERENSY, 03.21.24.53.50 / 06.24.66.56.75

MARJORIE DEPREZ, 03.21.24.54.70 / 06.24.66.56.67

